

Je souhaite attirer votre attention sur un fichier nommé « Livret personnel de compétence » qui se met en place dans les collèges. Ce fichier sera informatisé, consultable par de nombreuses personnes, et il ne semble pas être prévu de délais de conservation des renseignements qu'il contiendra. Ces renseignements me semblent pouvoir concerner, en l'état des textes disponibles, des aspects de la vie personnelle de l'élève dont je me demande s'il est raisonnable, qu'ils figurent dans un tel fichier

Je vais maintenant développer les points ci-dessus (Toutes les parties écrites en italiques sont des citations de textes officiels). Quelques mots tout d'abord du Livret personnel de compétences.

Extrait de l'introduction de ce livret qui s'adresse à la famille de l'élève concerné :

*« Le livret personnel de compétences vous permet de suivre la progression des apprentissages de votre enfant à l'école et au collège. C'est un outil national qui suit l'enfant tout au long de sa scolarité ».*

*« A chaque étape, lorsque l'équipe des enseignants considère qu'une compétence est acquise, la date de validation est inscrite en bas de la page. Si une compétence n'est pas validée, le détail de ce que votre enfant a acquis et de ce qu'il n'a pas acquis est indiqué. »*

*« Lors des changements de classe, d'école ou de collège, le livret est transmis à l'équipe pédagogique qui accueille votre enfant, pour mieux le connaître et l'accompagner. A la fin de l'école primaire, puis à la fin du collège, une copie du livret vous est remise ».*

Il s'agit donc d'un document qui va suivre l'élève tout au long de sa scolarité. J'attire en particulier votre attention sur la phrase « Si une compétence n'est pas validée, le détail de ce que votre enfant a acquis et **de ce qu'il n'a pas acquis est indiqué** ».

Le livret comporte trois paliers dont le troisième est validé à la fin du collège. Ce troisième palier comporte 7 compétences. Nous allons nous intéresser à la sixième

*« Palier 3 Compétence 6 Les compétences sociales et civiques*

*.....*

*Avoir un comportement responsable*

- Respecter les règles de la vie collective*
- Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences*
- Respecter des comportements favorables à sa santé et sa sécurité*
- Respecter quelques notions juridiques de base*
- Savoir utiliser quelques notions économiques et budgétaires de base »*

Que recouvrent ces compétences et comment décider si un élève ne les a pas acquises ? Un décret de 2006 consultable à l'adresse suivante

[://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=70B97EEC66DB5DC3BF8B8AE54F92E357.tpdjo06v\\_1?cidTexte=LEGITEXT0000060](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=70B97EEC66DB5DC3BF8B8AE54F92E357.tpdjo06v_1?cidTexte=LEGITEXT0000060)

précise certains comportements attendus concernant ces compétences sociales et civiques ; en voici un extrait :

« Attitudes

*La vie en société se fonde sur :*

- *le respect de soi ;*
- *le respect des autres (civilité, tolérance, refus des préjugés et des stéréotypes) ;*
- *le respect de l'autre sexe ;*
- *le respect de la vie privée ; »*

Donc si les enseignants ne souhaitent pas valider la compétence 6, ils devront indiquer, entre autre, ce que l'élève n'a pas acquis dans les quatre points ci-dessus, ce qui me semble extrêmement délicat et peut conduire à des dérives.

Dernier point, tout ceci fera l'objet d'un fichier informatisé. Le texte « *Repères livret de compétences* » consultable à l'adresse : [http://media.eduscol.education.fr/file/socle\\_commun/97/5/ReperesLivretcompetences\\_145975.pdf](http://media.eduscol.education.fr/file/socle_commun/97/5/ReperesLivretcompetences_145975.pdf) le précise.

*« Fiche 14 Application nationale et applications numériques en établissement*

*Toutes les équipes engagées dans le travail par compétences soulignent la nécessité d'un outil informatique fiable, complet et ergonomique pour gérer l'enregistrement de l'acquisition des compétences.*

*1- L'application numérique nationale « Livret personnel de compétences »*

*A la rentrée 2010, tous les établissements disposeront, via leurs serveurs académiques, d'une application numérique, appelée « Livret personnel de compétences », développée sous environnement SCONET.*

*Cette application permet aux équipes de renseigner la validation des compétences, aux professeurs principaux d'éditer des documents de synthèse intermédiaires pour les réunions parents-professeurs, aux chefs d'établissement d'éditer le livret pour le remettre aux familles et d'éditer les attestations lorsque l'élève n'a pas la maîtrise du socle dans le but de le remettre au jury du DNB.*

*Les chefs d'établissement pourront également extraire des statistiques de l'application pour leur établissement. Des statistiques locales et nationales seront obtenues à partir de cette application.*

*Des liens vers l'application Notanet permettront de renseigner l'application Océan pour la prise en compte du socle dans l'obtention du DNB. Il est prévu également d'interfacer OBII (successeur de GIBII) pour renseigner la compétence 4.*

*Par ailleurs, des interfaces pourront être développées avec les applications informatiques locales, décrites ci-dessous. Afin que ces applications puissent renseigner automatiquement l'application nationale, des spécifications seront remises aux éditeurs privés et aux développeurs académiques.*

*2- Les applications informatiques locales de gestion de compétences*

*Ces applications sont accessibles sur Internet ou depuis le réseau local de l'établissement, généralement libres, gratuites et « open source ».*

*Elles ont pour fonction commune une évaluation progressive de l'acquisition des items par les élèves. Cette vérification ne se faisant pas par un « examen de socle », plusieurs évaluations sont prises en compte.*

*Elles peuvent constituer une aide efficace pour la validation des compétences, en présentant sous différentes formes l'évolution et les acquisitions des élèves*

*© Ministère de l'Éducation nationale – 26 mai 2010 ▷ [eduscol.education.fr/soclecommun](http://eduscol.education.fr/soclecommun) Direction générale de l'enseignement scolaire page 34/50 Fiches repères pour la mise en œuvre du livret personnel de compétences au collège*

*Dans les applications déjà en place et en cours de développement, on trouve aussi différentes fonctionnalités, comme :*

*1.*

*la communication avec les élèves et les familles par la voie informatique ou par l'édition de synthèses intermédiaires et de bulletins trimestriels ;*

*la personnalisation des formulations d'items permettant par exemple des intitulés adaptés au niveau d'évaluation : une fonction de fusion des items permet ensuite d'estimer l'évolution de l'élève sur les différentes années de sa scolarité. La personnalisation peut s'accompagner d'un lien direct avec les intitulés de l'attestation de maîtrise des compétences du socle ;*

*une aide à la préparation d'évaluation, par exemple en préparant des en-têtes signalant les capacités évaluées ;*

*une proposition de notes issues des évaluations de capacités, permettant de maintenir en parallèle une évaluation chiffrée sans doubler la charge de travail »*

Le nombre d'intervenants pouvant consulter ce fichier et ses nombreuses utilisations peuvent faire douter de la confidentialité des renseignements qu'il comportera.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs

René Mulet-Marquis